

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



Initiative sur « le développement de capacité de support de la gestion de la politique nationale de la sécheresse» (WMO, UNCCD, FAO, CDB et UNW-DPC)

Les conditions et les stratégies de lutte contre la sécheresse au Cameroun.

Par

Dr BRING,

Chef de Division des Etudes, des Projets et de la Coopération

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

M. Moussa FOUPOUAPOPOU GNIGNI MFENDOUN

Chef du Service de l'Assistance Météorologique à la Sécurité des Transports

Direction de la Météorologie Nationale

Ministère des Transports

SOMMAIRE

- 1. Situation et historique de la sécheresse au Cameroun**
- 2. Suivi de la sécheresse et système d'alerte précoce**
- 3. Evaluation de la vulnérabilité**
- 4. Aide d'urgence et organisation des réponses**
- 5. Pratiques de l'atténuation des impacts de la sécheresse**
- 6. Besoins en connaissance et capacités de gestion de la sécheresse.**

1. Situation et historique de la sécheresse au Cameroun

Les préoccupations du Cameroun en matière de sécheresse se résument dans l'ensemble de l'approche DDTS (Désertification, Dégradation des Terres et Sécheresse). Cette approche est un système dans lequel la contrainte climatique est à la base de tous les difficultés vécues par les hommes.

La zone soudano-sahélienne au Nord du pays est de loin la plus touchée par le processus de désertification et de sécheresse au Cameroun. Elle est comprise entre les 8° et 13° degrés de latitude Nord. Elle s'étend de l'Adamaoua aux rives du Lac Tchad sur environ 100 000 km², soit plus du cinquième de la superficie du Cameroun. Du point de vue administratif, elle correspond globalement aux régions de l'Extrême-Nord et du Nord. Selon le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) de 1996, elle comprend les "grandes régions écologiques" suivantes : Monts Mandara, plaines de l'Extrême-Nord et une partie de la vallée de la Bénoué. Son relief est constitué d'une alternance de plateaux d'altitude moyenne variant entre 500 et 1000 m, de pénéplaines d'altitude variant entre 200 et 300 m surplombées de quelques massifs montagneux et de plaines inondables ou yaérés parsemées d'inselbergs.

La zone septentrionale est riche en biodiversité et abrite des aires protégées et la plupart des zones de chasse du pays. Elle sert de zone de migration de la faune y compris des oiseaux et de transhumance pour les bœufs et les chameaux. Sa proximité avec le Nigéria et le Tchad en fait une zone d'immigration exposée à des conflits frontaliers (cas de Darak). En plus de l'agriculture qui y est pratiquée, elle est aussi une zone de pêche. Dans sa partie centrale, elle est sous l'influence du barrage de Maga qui fut construit pour développer la riziculture mais dont l'impact sur le fonctionnement hydrologique de la plaine est important. Son couvert végétal contient encore par endroits d'importantes étendues de rôneraies.

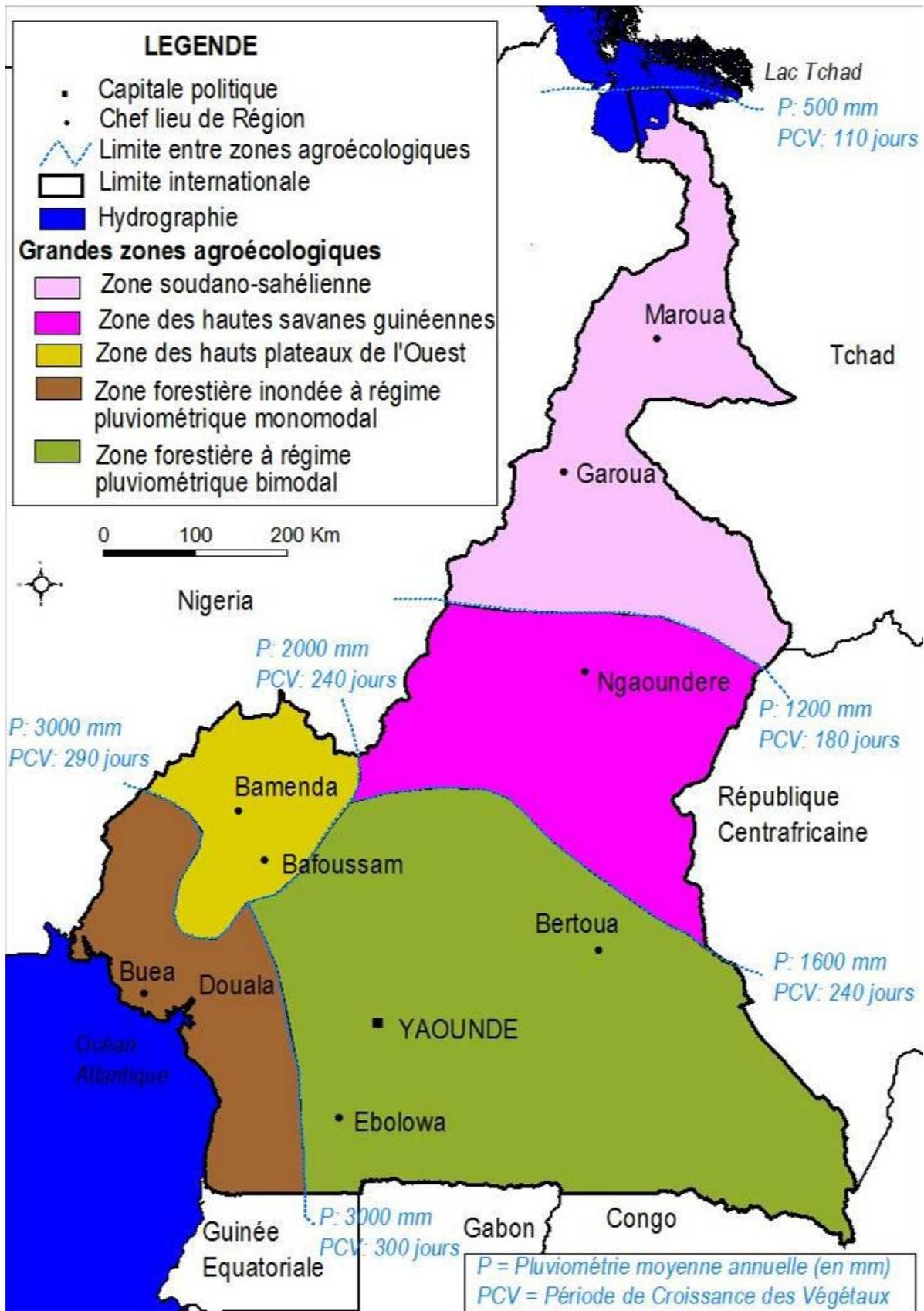


Figure : Couverture des régions par les différentes zones agro-écologiques

Outre sa position géographique, la zone se distingue par des conditions climatiques relativement sèches comparées à celles du reste du Pays. D'après Yann l'Hôte (1999) la totalité de la zone de l'Extrême-Nord est soumise à un climat tropical de type soudano-sahélien, dont les principales caractéristiques sont les suivantes: (i) une seule saison des pluies centrée sur un maximum au mois d'août, avec des totaux moyens annuels variant de 400 mm au Nord à 1 100 mm au Sud ; (ii) une saison sèche d'autant plus rigoureuse et longue (sept mois et plus) que l'on se dirige vers le Nord et que l'on s'éloigne des Monts Mandara et (iii) une insolation importante et des températures fortes, et souvent très fortes en se rapprochant des rives du Lac Tchad (les températures moyennes sont voisines de 28°C, avec des écarts thermiques très importants moyens de 7,7°C).

Outre sa position géographique, la zone se distingue par des conditions climatiques relativement sèches comparées à celles du reste du Pays. D'après Yann l'Hôte (1999) la totalité de la zone de l'Extrême-Nord est soumise à un climat tropical de type soudano-sahélien, dont les principales caractéristiques sont les suivantes: (i) une seule saison des pluies centrée sur un maximum au mois d'août, avec des totaux moyens annuels variant de 400 mm au Nord à 1 100 mm au Sud ; (ii) une saison sèche d'autant plus rigoureuse et longue (sept mois et plus) que l'on se dirige vers le Nord et que l'on s'éloigne des Monts Mandara et (iii) une insolation importante et des températures fortes, et souvent très fortes en se rapprochant des rives du Lac Tchad (les températures moyennes sont voisines de 28°C, avec des écarts thermiques très importants moyens de 7,7°C).

Ces contraintes climatiques contribuent pour beaucoup à l'exacerbation du processus de désertification/sécheresse dans cette zone qui se caractérise par des écosystèmes fragiles avec une bonne représentation de zones humides, une forte densité des populations et une forte pression foncière.

Le phénomène de sécheresse au Cameroun, notamment dans la partie la plus exposée et la plus sensible à cet phénomène est fort ancien. Il est perceptible d'une part à travers les représentations qu'en ont fait les hommes dans la régularité des situations vécues, et d'autre part par la prise en compte officielle à travers les actions administratives prises pour y faire face.

En effet, la sécheresse entraîne des famines qui affectent la mémoire collective et imposent aux hommes de repérer pour mieux les marquer, les périodes des crises (famines, disette, sécheresse) les plus préjudiciables. Plusieurs cas de grandes famines ont été recensés au Nord-Cameroun et des références ont été exprimées en langue locale pour relater les événements liés à la sécheresse, et le plus souvent rattaché à un autre terme qui désigne « une époque, un objet, une plante, un animal, ou une personne en rapport avec la calamité évoquée ».

Sur le plan institutionnel, les sécheresses régulières des années soixante dix (années 70) et quatre vingt (années 80) ont amené les autorités à mettre en place des réponses par la création des structures orientées vers la prévention et la gestion des sécheresses : SOCOOPED, OFFICE CEREALIER, COMITE PROVINCIAL DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE

2- Suivi de la sécheresse et système d'alerte précoce

Le Cameroun ne dispose pas d'un système d'alerte précoce en matière de surveillance de la sécheresse proprement dit. Il existe pourtant une multiplicité d'institutions étatiques, de programmes et de textes législatifs et réglementaires qui traitent des questions de suivi de la sécheresse, mais l'absence de coordination entre ces différentes entités est un handicap pour ledit suivi.

En effet, pour ce qui est des institutions étatiques sus évoquées, on peut citer entre autre, la Direction de la Météorologie nationale (DMN) du Ministère des Transports, le Centre de Recherche Hydrologique (CRH), l'Observatoire national des Risques (ONR) et l'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC). Considérées comme des structures de veille et d'alerte précoce, leurs actions ne pourraient être efficaces que si elles prennent en compte tous les secteurs socio-économiques dont les activités sont tributaires du temps et du climat.

Ainsi, le suivi de la sécheresse se fait en associant aux prévisions météorologiques et climatologiques qui définissent les normales sur toute l'étendue du pays, les besoins exprimés par les partenaires et les informations provenant de secteurs clés, tels que la santé, l'agriculture et l'urbanisme.

Toutefois, le réseau d'observation météorologique national en délabrement avancé et en cours de réhabilitation est un frein au développement d'un système d'alerte précoce au Cameroun. L'amélioration des infrastructures météorologiques permettront de disposer des prévisions météorologiques plus affinées et de bonne qualité.

Par ailleurs, un système d'alerte précoce, en tant qu'outil d'aide à la décision, impose donc la création d'une plateforme pluridisciplinaire et multisectorielle. Dans la mise en œuvre d'une telle plateforme, il faut pouvoir compter sur la réelle volonté politique pour garantir des investissements dans le domaine de la préparation et de la prévention, sur des prévisions météorologiques, des alertes, la diffusion d'informations par les médias, des interventions d'urgence, des centres de soins et des plans de reprise après sinistre. Si l'un des maillons de cette chaîne est cassé, des vies peuvent être détruites.

Ladite plateforme pourrait être mise en place dans le Cadre mondial pour les services climatologiques, en cours de création au Cameroun, sous la houlette de l'OMM.

Par ailleurs, et en rapport avec l'accompagnement de la FAO, le Cameroun, à travers le Ministère de l'Agriculture, avait développé un Système National d'alerte Rapide (SNAR) transformé plus tard en SMIAR (Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide).

Bien avant cela, les réactions gouvernementales basées sur la prévention sont marquées par la création des premières structures pour faire face à la sécheresse :

-SOCOOPED : La Société Coopérative pour l'Épargne et le Développement. L'objet étant de constituer des ressources monétaires aux communautés afin de leur permettre de faire face aux besoins d'accès aux ressources de base.

-OFFICE CEREALIER : c'est la banque des céréales ; la structure constitue des stocks de céréales pour contrer toute inflation en période de sécheresse et faciliter la réaction des populations.

-COMITE PROVINCIAL DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE : c'est une structure mise en place pour créer des conditions permanentes et des habitudes de lutte contre la sécheresse en agissant sur les écosystèmes : pépinières, reboisement, appui en matériels de base pour la sylviculture

3. Evaluation de la vulnérabilité

La sécheresse fait partie des principaux risques climatiques identifiés sur le territoire camerounais. Ses impacts sont très importants et se caractérisent par une dégradation des ressources naturelles, le déplacement des populations, les perturbations des activités économiques surtout agricoles et des coûts économiques et sociaux de plus en plus lourds alors que l'agriculture est le secteur prédominant de l'économie nationale, tant par sa contribution au PIB que pour les effets d'entraînement sur d'autres secteurs d'activité.

Les effets de la sécheresse se manifestent dans la zone d'intérêt de la thématique de la sécheresse par la diminution des eaux de surface, le déclenchement des maladies d'origine hydrique, la perturbation des activités agricoles et halieutiques, l'exaspération de la pratique des feux de brousse...

4. Aide d'urgence et organisation des réponses

Les structures évoquées ci-dessus ont été pendant longtemps la réponse aux contraintes de sécheresse (SOCOOPED, OFFICE CEREALIER, COMITE PROVINCIAL DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE...).

Aujourd'hui, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation coordonne toutes les activités d'aide d'urgence et les réactions face à tous les risques. La Direction de la Protection Civile et l'observatoire national des risques coordonnent tous les plans d'urgence pour la gestion des risques.

Figure 2. Incidence de la sécheresse sur les hommes et le milieu au Nord-Cameroun

Région/localité	Dates	Dégâts humains	Dégâts sur milieu
Waza	Septembre 1982		Disparition espèces animales
Mayo-Sava	3 août 1984		Plaine aride et dénudée
Nord	15 juin 1985	Pénurie de denrées	

		alimentaires	
Garoua	21 août 1985		Espace vert ravagé; apparition insecte
Maroua	15 février 1991	Mauvaise récolte, baisse de production arachide et niébé	
Kousseri	6 juin 1991	Epidémie de choléra	Mauvaise qualité de l'eau
Extrême-Nord	27 février 1992	Epidémie de méningite	
Adamaoua	13 juillet. 1985		Dégradation des pâturages et tarissement des marées
Extrême-Nord	25 juillet 1985	Pénurie des denrées alimentaires	
Logone et Chari	12 mai 1987	Pénurie des denrées alimentaires	
Mora	12 mai 1987	Pénurie d'eau potable	
Vina	12 mai 1987	Pénurie d'eau potable	
Logone et Chari	18 août 1998	Destruction des cultures, famine	
Maroua	20 janvier 1987	Pénurie d'eau, invasion des criquets	
Kaélé	12 décembre 1995	Famine	
Kousseri	2000		Détérioration de l'environnement

5. Pratiques de l'atténuation des impacts de la sécheresse

Face aux désastres climatiques dont la sécheresse est la manifestation la plus visible et la plus récurrente dans la région, les populations cèdent très souvent à la panique, et la première aide leur arrive du Gouvernement à travers les dons et les campagnes de sensibilisation.

Les mesures additionnelles adoptées pour atténuer les impacts de la sécheresse sont le plus souvent :

- **pratiques de conservation de céréale ;**
- **dispersion du bétail dans plusieurs endroits pour éviter une mort collective ;**

- stockage de foin et fourrage ;
- construction sur pilotis des greniers (pour limiter les attaques des prédateurs) ;
- construction des digues sur les passages d'eau ;
- Enfouissement des jarres pleines d'eau comme moyen de conservation ;
- déplacement/migration de la population ;
- modification du calendrier agricole et l'arrosage/l'irrigation des pépinières ;
- construction des diguettes pour inonder les vertisols (Karal) et le creusage des sillons pour faciliter l'infiltration des eaux ;
- transhumance vers les régions à forte potentialité pastorale (pâturage, eau) ;
- lutte contre les feux de brousse pour éviter la destruction des réserves fourragères de saison sèche
- réduction du nombre de repas ;
- ajournement de certaines manifestations festives afin de garantir une sécurité alimentaire ;
- utilisation de combustibles de substitution (bouse de vache, résidus des récoltes) etc...

6. Besoins en connaissance et capacités de gestion de la sécheresse.

Accompagner les populations et les groupes vulnérables en renforçant leurs capacités à mieux gérer les contraintes liées à la sécheresse. Par ailleurs, mettre en place des actions opérationnelles pour en matérialisant ces renforcements :

- Améliorer l'accès à l'information sur le climat au niveau national ;
- Organiser les structures gouvernementales pour mieux gérer les stratégies d'adaptation au changement climatique en général ;
- Mettre à profit et renforcer les mécanismes nationaux existants pour réduire les risques de catastrophe ;
- Modifier la réglementation et les normes pour tenir compte des risques climatiques actuels et prévus ;
- Intégrer les mesures de lutte contre la sécheresse dans le cycle d'élaboration des politiques nationales.